

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHÉ à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN
Melle Valérie ANDIAZABAL à Melle Danièle DUFAU

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Vente de terrain à la SARL NIVELLE BRICOLAGE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'elle a été contactée par la SARL NIVELLE BRICOLAGE qui recherche un terrain afin de réaliser un projet de magasin d'environ 1 800 m².

La SARL NIVELLE BRICOLAGE est intéressée par une implantation sur la zone artisanale de Poutillenia, et souhaiterait acquérir les anciens hangars Ordoqui (propriété de la Communauté de Communes Sud Pays Basque) ainsi qu'une partie du terrain communal attenant, d'une surface d'environ 3 000 m² - Section AE parcelle n° 1004 (pour partie).

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter le principe de la vente d'une partie de ce terrain communal au prix de 100 € le m².

Considérant l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux en date du 22 juin 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- ACCEPTE le principe de cette vente à 100 € le m²
- DESIGNÉ la SCP ROSSI-URBIETA et JACQUES, Géomètres-Experts à Saint Jean de Luz afin de réaliser la division de la parcelle
- DESIGNÉ l'étude de Maîtres PERRET, GOGUET, ERTAURAN, PAOLI, notaires à Saint Jean de Luz afin de préparer l'acte de vente
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants

Votes pour : 22

Abstentions : 7

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,